

Bulletin d'information 2015-004
**Taux d'impôt sur services de santé et
taux d'imposition**
à utiliser lors de la préparation des
dépôts de demandes 2015-2016

Impôt sur services de santé

Le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick a avisé que le montant d'impôt estimatif sur les services de santé pour 2015 est de 29 644 608,98 \$.

Le total des primes d'assurance responsabilité et d'assurance individuelle pour 2014 a été de 300 653 000,00 \$.

La contribution ajustée pour les services de santé pour 2013 est 27 865 573 \$, ce qui est une diminution de 1 066 940 \$ du montant estimatif prévu pour 2013 de 28 932 513 \$.

Par conséquent, le taux d'impôt sur les services de santé à utiliser pour les dépôts de demandes 2015-16 est de **9,51** p. 100.

Taxes

Veillez consulter les taux d'imposition fédéral et provincial pour 2015-16. On s'attend à ce que les compagnies utilisent ces chiffres pour calculer le taux d'imposition de leurs dépôts de demandes basés sur les gains encaissés durant la période d'application des nouvelles politiques.

Combiné : 27 p. 100
Fédéral : 15 p. 100
Provincial : 12 p. 100

Pour toute question ou préoccupation concernant ce qui précède, n'hésitez pas à nous téléphoner.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
Kelly Ferris, directrice des Services d'assurance
kelly.ferris@nbib-canb.org
506-643-7711